Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne de l'abbé Alphonse Angot

Saulges - Tome III

Saulges, c^{on} de *Meslay* (14 kil.), arrond. de *Laval* (30 kil. O.-S.-O.).

Anciens noms

Cum ricis canonicis quatuor, id est Salica, … 796 (Act. pont. Cenom., p. 279). — *Sacravit Aecclesias… de Salica, …* IX^{e} s. (Ibid., p. 37). — *Dedit ei Salicam, vicum publicum et canonicum,*IX^{e} s. (Ibid., p. 260). — *Ecclesia Sancti Petri quæ est constructa in Salico vico publico,* IX^{e} s. (Ibid., p. 261). — *Cum vicis canonicis, id est Salicam, …* (Gesta Aldr., p. 52). — *Ecclesia Sancti Petri de Salgia, … Ecclesia Sancte Marie de Salgia,* 1060 circa (Cart. de la Couture, p. 19-20). — *Salica id est Salgia,* 1112 (Ibid., p. 54). — *L. de Salgia,* 1160 (Lib. alb., p. 4). — *Prioratus de Salvia,* 1241 (Cart. de la Couture, p. 269). — *Sauge,* 1312 (Bibl. nat., fr. 8.736). — *Sauges le Désert,* 1607 (Reg. par. de Saint-Denis-du-Maine). — *Sauge* (Jaillot, Cassini).

Géographie physique

Géologie. — « Schistes et calcaires carbonifères, dirigés du N.-O. au S.-E., et au milieu desquels apparaît une bande de grès à *Orthis Monnieri* passant par le bourg. Les grottes dites de Saulges font partie de la commune de Thorigné (V. ce mot). » D.-P. Œ.

En dehors de la belle et historique vallée de l'Erve qui le traverse en serpentant du N.-E. au S.-O. dans sa moindre largeur, passant au N. du bourg, le territoire, longue et étroite bande allant du N.-O. au S.-E., se tient dans les altitudes moyennes de 80 à 100 m. Le croisement sur ce point, soit au bourg, soit au lieu de Dancé, de plusieurs voies anciennes est certain. On les voit s'y dirigeant des principales localités du pays : Viré, Poillé, Sablé, Entrammes, Montsûrs, Évron, Sainte-Suzanne. Jaillot indique encore des routes pour Viré (le Mans), Brûlon, Laval, Montsûrs, Sainte-Suzanne, Sillé. Aujourd'hui communications avec Bannes (4 kil. E.) ; Cossé-en-Champagne (7 kil. S.-E.) ; Épineu (7 kil. S.-S.-E.) ; Ballée (4.500 m. S.) ; Chemeré (3 kil. O.) ; Vaiges (11 kil. N.-N.-O.) ; Saint-Pierre-sur-Erve (4 kil. N.) ; Thorigné (5 kil. N.-E.).

Superficie, cadastrée en 1838 par MM. Douaud et Renou, 2.181 hect. — « Fond médiocre, écrit Miroménil (1696), de 550 arpens, sçavoir : 300 de terres labourables, 80 de préz, 170 de bois et landes. »

Population, administrations

Population. — Moyenne des naissances : 33, de 1624 à 1634 ; — 34, de 1700 à 1710. — 150 feux en 1696 ; — 750 hab. en 1726 ; — de 550 à 600 communiants en 1778 ; — 798 hab. en 1803 ; — 802 hab. en 1821 ; — 882 hab. en 1831 ; — 836 hab. en 1841 ; — 890 hab. en 1851 ; — 872 hab. en 1861 ; — 825 hab. en 1871 ; — 740 hab. en 1881 ; — 693 hab. en 1891 ; — 694 hab. en 1902, dont 120 agglomérés dans le bourg et le reste disséminé en 84 villages, fermes, closeries ou écarts. On comptait 98 fermes en 1843. En dépendent : les Molaines, 26 hab. ; la Pinocherie, 30 hab. ; le château de Soulgé.

Bureau de poste et *perception* de Chemeré-le-Roi.

Assemblée

Assemblées, le dimanche de la Trinité et le 1er dimanche d'octobre.

Industrie

Four à chaux sur le chemin de la grotte à Margot, occupant quatre ou cinq ouvriers. Celui de la Vesquerie est éteint depuis deux à trois ans.

Institutions religieuses (paroisse, église, presbytère, etc.)

Paroisse, anciennement de l'archidiaconé de Sablé et du doyenné de Brûlon ; — de l'élection de la Flèche, du ressort judiciaire de Laval et du grenier à sel de Sainte-Suzanne ; — du district d'Évron et du canton de Chemeré en 1790 ; — de la Mission de Sablé en 1797 ; érigée en succursale par décret du 5 nivôse an XIII, de l'archiprêtré de Saint-Vénérand de Laval et du doyenné de Meslay.

Il existait deux églises à Saulges dans la seconde moitié du XIe s., l'une dédiée à saint Pierre, l'autre, la principale, *ecclesia mater,* dédiée à la Sainte Vierge, est actuellement l'église paroissiale. Elle comprenait, jusqu'à une époque récente : la nef romane dont les petites baies primitives sont encore apparentes à l'extérieur, avec façade appuyée de deux contreforts ; un chœur plus étroit, reconstruit ou remanié au XIVe s., à pignon rectangulaire éclairé d'une fenêtre en arc brisé, à deux compartiments, tympan ajouré d'un quatre-feuilles ; enfin une tour romane, accolée au midi du chœur, voûtée en berceau et terminée par un toit en pyramide. En 1848, des réparations générales, la construction d'une chapelle au N. dans le pignon de laquelle on réinstalla une fenêtre analogue à celle du chœur, mais plus petite, l'aménagement dans la tour d'une chapelle symétrique à la précédente, la régularisation des ouvertures, le recrépissage et le jointoyage ont donné à l'édifice sa disposition et son aspect actuels. On mentionne en 1444 un autel de la Trinité ; en 1593, une chapelle où était l'image de N.-D. En 1764, le procureur de fabrique proposa l'achat d'une horloge, mais les personnages les plus notables exposèrent que la nef, en mauvais état, exigeait des réparations urgentes et qu'il convenait d'y employer les fonds disponibles.

A l'autel ou chapelle de la Trinité qu'ils firent bâtir en 1401, Robin et Fouquet de la Roche, seigneurs de Valirot, placèrent le groupe connu de la Trinité : Dieu le père, tenant dans ses bras le Christ en croix, et le Saint-Esprit, figuré par la colombe, sortant de la bouche du Père pour atteindre la tête du Fils. Au-dessous, dans un bas-relief souvent étudié, sont représentés aux deux côtés de la scène du Crucifiement : à droite, saint Julien, présentant à la Vierge Robin et Fouquet de la Roche et deux garçons ; à gauche, saint Gilles présentant à saint Jean trois femmes et cinq filles, tous et toutes à genoux, mains jointes, échelonnés suivant la taille. L'inscription date ce monument curieux de 1401, mais les fondations de chapellenies ne furent faites par Robin qu'en 1435, et par Fouquet qu'en 1444. A remarquer encore, au maître-autel, œuvre estimable de Langlois, 1690, la statue de saint Louis, portant la couronne d'épines et les clous de la passion, figuré sous les traits de Louis II de Bourbon, prince de Condé. J'avais cru, sur un examen superficiel, que le Grand Condé était représenté à cette place sans attribut religieux, je me suis rétracté et corrigé depuis. Cette statue vient d'être classée parmi les monuments historiques. Les petits autels des deux chapelles, dédiés à sainte Anne et saint Sébastien, sont de 1768 ; ceux de l'entrée du chœur, plus modernes encore.

Outre les chapelles de Valtrot et de la Vesquerie (V. ces mots), qui se desservirent quelquefois à l'église, celle de la Clémencerie, fondée vers 1450, à l'autel de N.-D., par Robinet de la Fontaine, à laquelle fut unie en 1658 celle de la Haie, eut pour titulaires : Émard de *Thévalle,* † 1554 ; Charles du *Marchand,* déjà chapelain de la Place à Chemeré, 1650 ; Jacques *Jusseaume,* vicaire à Saulges, 1789. — La sacristie fut présentée par l'évêque du Mans à

Joseph Maurice, en 1691.

La *confrérie* de N.-D. de Saulges reçoit un don de Jeanne de Festillé, en 1390.

L'église de Saint-Pierre, dépendante de celle de N.-D., mentionnée aussi après 1060, est conservée en partie, à 25 m. N. de l'église principale et dans la même orientation. Elle était basse, petite, avec tour carrée sur l'intertransept, dont les arcatures intérieures sont en plein cintre. Le chœur seul avec le milieu et le côté N. du transept sont conservés. On y a annexé au midi, au XVI[e] s. probablement, une chapelle plus grande à elle seule que tout ce qui subsiste de l'ancien édifice, qui prit à une époque moderne, peut-être quand on construisit l'annexe, le vocable de Saint-Ceneré. On y invoque aussi saint Bibien pour la conservation du bétail, et saint Avertin, contre le mal de dents. Un cimetière environnait cette chapelle au XVIII[e] s., suivant Davelu, qui ajoute qu'on voyait encore, dans la chapelle sans doute, le tombeau de saint Ceneré. Dans la partie la plus récente, est une peinture qui représente saint Ceneré faisant jaillir la source, avec cette dédicace : *Hanc tabellam dono dedit D. Ægidius Leduc de la Pilière, 1746* ; deux pierres tombales d'Anselme et de Simon Provost ; un Saint-Michel, ayant sur son bouclier un écusson chargé d'une croix et dans les cantons un aigle à deux têtes, un lion, 9 annelets, une croix de Saint-André.

Il ne faut pas confondre en tous cas cette chapelle de Saint-Pierre ou de Saint-Ceneré, avec l'oratoire de Saint-Ceneré, au village de Montguyon, à 1 kil. du bourg. Cet oratoire a remplacé en 1849 une sorte de hangar en charpente, qui abritait la statue et dont un dessin est donné dans une brochure de M. Yves Marc, imprimée à Sablé, sur Saulges et ses environs. M. Graindorge, curé de Saulges, avec le secours de MM. de la Rochelambert et de Monfrand, qui cédèrent le terrain, fit bâtir en solides moellons l'édifice actuel, ouvert sur trois côtés, au milieu duquel et aux pieds du saint coule la source intarissable.

Cure à la présentation de l'abbé de la Couture. Les titulaires, au moins à partir du XVIII[e] siècle, avaient droit de présentation à la chapelle de la Gesnilière, à Thorigné.

Curés : *Vital,* prêtre de Saulges, lors de la donation de l'église à la Couture, XI[e] s. ; il peut bien être le même que Vital de Mortain, déjà signalé à Château-Gontier et à Saint-Sulpice-des-Chèvres. — *Isambert,* témoin du don de Patrice de Sourches à la même abbaye, 1081-1090. — La cure était desservie par Macé Vesnard, 1467, et par d'autres chapelains de 1480 à 1499. — Noble Olivier *L'Enfant,* 1561, fait en 1577 un accord avec le prieur, au sujet des dîmes, résigne, 1594. — Louis *Gruau* (V. ce nom), 19 novembre 1594, permute, 1630. — Martin de la *Haye,* chapelain du Pré-Rond en l'église de Ballée, février 1630, démissionne, 1656. — Jean *Bruneau,* neveu du précédent, janvier 1656, se démet, 1670. — Jacques *Lelasseux,* neveu du précédent, chapelain de la Gesnilière, mars 1671, † 2 septembre 1678. — André *Chériotty,* du diocèse de Carpentras, 16 septembre 1678, est obligé de céder, après procès, sa cure qu'il avait plusieurs fois résignée, 1703. — Thomas *Pèlerin,* curé de Saint-Paul-en-Gastines, diocèse de la Rochelle, résignataire depuis le 11 juin 1700, pourvu le 28 avril 1703, † 1716. — Louis *Foucault,* maître ès arts de Paris, demeurant à Pruillé-le-Chétif, 11 août 1716, maintenu contre Mathurin Huard, vicaire à Préaux, maître ès arts d'Angers, résigne à cause de son âge de soixante-seize ans et de ses infirmités, 1718. — Jacques *Morice,* vicaire à Gourdaine, 4 octobre 1718, entré en possession le 7 mars 1719, à charge d'entretenir et de loger son prédécesseur, † 1752. — Pierre *Moulé,* vicaire à la Couture, 3 avril 1752, démissionnaire le 4 octobre 1764, † 1774. — Julien *Moulé,* frère du précédent, principal du collège de Beaufay, né au Mans en 1716, installé le 12 février 1765, « bon curé, mais infirme » (note de l'évêché en 1778), prête, avec ses deux vicaires, le 6 février 1791, un serment restrictif et formellement catholique, administre sa paroisse jusqu'en juin 1792, est incarcéré aux Cordeliers de Laval vers le 15 septembre, et transféré le 14 octobre à Patience, où il se trouvait encore lorsque fut installée la commission Clément, qui le condamna à mort, avec treize de ses confrères âgés ou infirmes, le 21 janvier 1794. Jacques Jusseaume, de Sillé-le-Guillaume, vicaire

depuis 1752 et chapelain de la Clémencerie, incarcéré avec son curé, mourut à Patience le 29 octobre 1792. Jacques Houlard, vicaire seulement depuis 1790, arrêté au mois de mai 1793 « pour avoir fanatisé une partie de la population », fut interné aux Cordeliers de Laval, sa ville natale, puis déporté en Angleterre où il resta jusqu'en 1838.

L'intrus, Antoine-Maurice Brunet, ex-chartreux, nommé seulement à la fin de 1792 pour remplacer le curé constitutionnel de Chemeré, qui desservait les deux paroisses, jouit à Saulges d'une certaine considération et, à la Terreur, se réfugia à Angers.

Prêtres catholiques qui exercèrent le ministère pendant la Révolution : MM. Bachelier ; Guérin, prêtre vendéen, caché chez le sieur Jolis, à Cossé-en-Champagne ; Vaugrand et Louis.

Depuis le Concordat : Urbain-François *Pochard,* prêtre déporté de Sablé, qui avait desservi la paroisse depuis 1799, 1803-1808, † 1812. — Jean *Cordier,* ancien curé de Bannes, 1808, † 1825. — Pierre *Pousset,* 1825, † 1846. — Pierre-Julien *Graindorge,* 1846-1864. — Jean *Cottereau,* 1864-1868. — Ferdinand *Cendrier,* 1868-1869. — Jules *Vieillepeau,* 1869-1902. — *Moulin,* 1902.

Presbytère, « beau, avec beau jardin, près de l'église », écrit Davelu.

Cimetière autour de l'église, transféré, en 1784, avec une croix en pierre du XV^e^ siècle, sur la route de Ballée. Un autre cimetière environnait la chapelle Saint-Ceneré.

Le *prieuré* était à l'origine sous le vocable de saint Pierre, mais on lui donna plus tard celui de N.-D., et c'est dans l'église paroissiale que les prieurs s'installaient. Guy de Saulges le donna, dans la seconde moitié du XI^e^ s., à l'abbaye de la Couture. Une terre de Préau, le fief d'Hugues Louvel et la métairie de *Vavinas* (?) s'ajoutèrent à la dotation primitive du prieuré, qui fut uni à la sacristie de la Couture. La maison priorale existe entre les deux églises.

Prieurs : *Alexandre,* en contestation avec le seigneur de Valtrot, 1205, fait un accord avec Jean de la Place, 1209. — Jean *Paumier,* 1466, 1469. — Guillaume *Martin,* 1475. — Jean de *Ségusson,* 1483, 1486. — Robert *Duchesnay,* 1496, 1500. — Jacques *Leclerc,* du diocèse d'Amiens, résigne, 1559. — Thomas *Robin,* religieux bénédictin, 23 mars 1559, démissionne, 1561. — Julien *Cesneau* (V. ce nom), 20 août 1561, en compétition avec Olivier Lamyre, religieux de la Couture. — François *Le Chevrier* résigne, 1574. — Jean *Cesneau,* 8 octobre 1574, démissionne, 1576. — Noble François *Ferrant de la Havardière,* 23 novembre 1576, † 1609. — Charles *Trotereau,* chanoine de N.-D. de Nantes, décembre 1609, maintenu contre Jean Rochereau et François de Hervieu, religieux de la Couture, † 1615. — Nicolas *Baultru,* 1615, se démet, 1616. — Guillaume *Brière,* demeurant au Mans, 13 décembre 1616, permute, 1627. — Jean de *Vaucé,* curé du Petit-Oisseau, mai 1627, † octobre 1655. — Paul *Barré,* religieux de la Couture, licencié en droit, 28 octobre 1655, démissionne, 1659. — Anne *Nouet,* profès de la Couture, 13 août 1659. — Pierre *Bugy,* chanoine et archiprêtre d'Orléans, résigne, 1666. — Édouard *Boyet,* chanoine d'Orléans, 18 août 1666, permute pour le prieuré de Saint-Jérôme du Pont-aux-Moines, 1672. — Pierre *Bugy,* prieur pour la seconde fois, 31 mars 1672, † 1677. — Maurice *Chevreau,* religieux bénédictin, a pour compétiteur Michel-Ange de la Chaussée, du diocèse de Paris, et détient encore le bénéfice, 1690. — Gilles *Gouault,* du diocèse de Tréguier, bachelier en théologie, janvier 1690, permute, 1691. — René *Péan du Chesnay,* prieur de Saint-Nicolas-du-Puiset, diocèse d'Orléans, licencié en droit, chanoine du Gué-de-Mauny, septembre 1691, permute, 1693. — Louis de la *Vergne de Tressan,* chanoine du Mans, de Lyon, etc…, janvier 1693, résigne, 1710. — Barthélemy *Loubat-Carles,* du diocèse de Lyon, 9 avril 1710, † 1737. — François *Tiraqueau,* du diocèse de Paris, 5 octobre 1737, démissionne, 1744. — Augustin *Minier,* du

diocèse de Paris, chanoine du Mans, archidiacre de Château-du-Loir, vicaire général,… juin 1744, a pour cachet, tantôt un chiffre très compliqué dans un écu hexagonal, tantôt un écusson armoirié, au 1 et au 4 un lion rampant, au 2 et au 3 un chevron accosté de 2 merlettes en chef et d'un aigle en pointe. — Michel *Chemineau,* du diocèse d'Angers, résigne, 1766. — Charles-Urbain *Daburon,* du même diocèse, 1er décembre 1766.

Écoles

Écoles. — Répondant à une pétition de M. Aveneau, sieur de la Grancière, procureur marguillier, Pierre Rogier de Crévy, évêque du Mans, décrète l'attribution du bénéfice de la Clémencerie au prêtre sacristain « qui tiendra la petite écolle et sera payé par mois, suivant l'usage et les facultés de celui qu'il instruira. » — Aujourd'hui, école laïque pour les garçons : école de filles tenue par les sœurs d'Évron et laïcisée depuis 1897.

Charité

Le vicaire était procureur des pauvres en 1694.

Féodalité

Féodalité. — D'une famille du nom de Saulges on connaît : Guy, donateur des deux églises, après 1050 ; Guillaume et Foulques, qui servent de témoins ; Herbert, cité dans une charte de la Couture après 1080, et surtout dans la seconde moitié du XIIe s., Lisiard, bienfaiteur de l'abbaye de Mélinais, témoin sous Guillaume de Passavant d'une charte concernant Bouère, à la Flèche d'un accord devant Henri II d'Angleterre, d'un don fait à Marmoutier par Hamelin d'Anthenaise ; lui-même donne à Bellebranche le lieu d'Écuré ; Fromond de S., qui se fit moine à la Couture et donna le lieu de Préau, du consentement d'Hugues, son fils, XIIe s. Depuis 1205, au moins, où Yves Le Franc était seigneur de Saulges, la seigneurie resta unie à celle de Chemeré jusqu'en 1558. A cette date, Jean de Sourches, seigneur de Malicorne, et Renée Auvé, sa femme, vendirent les châtellenies de Chemeré et de Saulges à Robert des Rotours, seigneur du Coudray, qui céda Saulges à Jean de Thévalle. Il avait fait cette acquisition « malicieusement, » écrit le généalogiste de Quatrebarbes, car Guillaume de Quatrebarbes, sieur de la Rongère, était lui-même en pourparlers à ce sujet. Mais pour ne pas désobliger le sieur de Thévalle, il se désista. Thévalle et Saulges restèrent donc unis.

Notes historiques

Notes historiques. — La station préhistorique qui avait pour centre les grottes de Thorigné, toutes voisines de la limite de Saulges, s'étendait sans doute sur le territoire de cette commune et spécialement à 800 m. N. du bourg, vers le plateau de la « Cité » — j'ai relevé ce nom dans un acte de 1522, — où des ruines gallo-romaines ont été explorées à diverses époques. Vers 1735, le curé de Saulges y avait trouvé quelques monnaies, des fragments de tuiles et de poteries. C'est lui sans doute qui fit part de sa trouvaille au géographe d'Anville. Celui-ci trouva sur la carte de 1706 le lieu de la « Cité », figuré par une petite enceinte sur la rive de l'Erve. *Arva,* dans le voisinage de la Cour-d'Erve, de Saint-Pierre-sur-Erve. Il se fit adresser par un sieur Baieux, inspecteur des ponts et chaussées, un plan du plateau qui, long d'environ 300 m., en a 200 de large, cerné au N. par une falaise de 20 m. de haut, à l'O. par l'Erve qui prononce sa courbe dans cette direction, au S. par la vallée et le chemin conduisant au moulin du Pont-duGué. A l'E. seulement le plateau est de niveau avec la plaine. L'inspecteur figura sur son plan les reliefs formés par les murs recouverts de gazon. Sur ces renseignements, le géographe n'hésita pas à reconnaître dans la « Cité » des bords de l'Erve et dans ses ruines *Vagoritum,* chef-lieu des Arviens, dont parle Ptolémée. Il lut un rapport dans ce sens à l'Académie, le 17 février 1757. Renouard, Pesche, Duchemin de Villiers, Verger, D. Piolin, le général Prévost l'ont suivi.

Une première note discordante fut donnée par M. d'Ozouville, d'abord dans le *Mémorial de la Mayenne* (1845, t. IV, p. 317-337), puis à la session du Congrès archéologique tenu à Laval, en 1853. Pour lui les Arviens, s'ils existaient, n'avaient pas de place dans le Maine. Des fouilles avaient été faites à l'aventure depuis 1800, en 1828 surtout, et M. de la Pilaye y avait pris part. L'Institut des provinces, dirigé par M. de Caumont, les fit reprendre en juillet 1854. M. Guays des Touches en rend compte dans une lettre à M. Louis de la Beauluère. Les amateurs revinrent aussi creuser quelques tranchées ; puis en 1868 la Société de l'Industrie de la Mayenne fit travailler pendant un mois, rendit compte du fruit de ses recherches et de celles qui avaient précédé, pour conclure qu'il existait des ruines gallo-romaines peu considérables, au passage d'une voie romaine bien constatée, et que les objets recueillis étaient peu nombreux et sans valeur artistique ou historique. Un anonyme (M. Hesteau, curé de Saint-Pierre-sur-Erve) riposta en faveur des Arviens et de Vagoritum manceaux dans un mémoire publié par l'*Indépendant,* le 15 août 1869. Enfin, au Congrès tenu au Mans et à Laval en 1878, M. Le Fizelier soutint les conclusions de la Société de l'Industrie en donnant du texte de Ptolémée une interprétation déjà fournie par M. d'Ozouville et qui semble rationnelle. Les *Arvii,* qui ne seraient autres que les *Essuvii,* doivent être cherchés à l'orient des Diablintes. M. Liger veut voir leur capitable à Oisseau (Sarthe), aux confins de l'Orne. Le croisement de plusieurs voies antiques à la Cité ou à Saulges explique suffisamment l'importance très relative de la station au passage de l'Erve.

Avec l'ère chrétienne, l'intérêt historique de la région se porte au bourg même de Saulges. C'est un bourg canonique, appartenant à l'église du Mans, que Charlemagne exempte en sa faveur de la juridiction séculière en 796. L'auteur des *Actus pont. Cenom,* qui, au IX^{e} s., connaissait l'existence et l'importance de ce bourg, attribue la fondation de son église à saint Julien ; il le qualifie à la fois bourg et public et canonique, ce qui est assez peu explicable, y placé la résidence de Mérole (V. ce nom), qui y aurait eu le titre de chorévêque avant de monter sur le siège du Mans. Enfin, Louis le Pieux, en 840, confirme à la cathédrale la possession de Saulges. M. Havet, en interprétant le *Salica* des textes carolingiens par Sceaux-sur-l'Huisne, ne tient pas compte des actes postérieurs où *Salica* est expressément identifié avec Saulges, *Salica id est Salgia.* C'est à Saulges aussi qu'on trouve une église de Saint-Pierre au IX^{e} comme au XI^{e} s. L'abondance des sarcophages en pierre qu'on rencontre dans le bourg, à fleur de terre, et les objets mérovingiens qu'ils ont quelquefois fournis viennent confirmer les textes pour démontrer l'antique importance de Saulges.

Les localités qu'on peut attribuer à ces époques sont : Soulgé, Marcé, Préau, Rousson, Montguyon, Changion, Valtrot, les Trées. D'autres sont peut-être un peu plus modernes : le Plessis, la Mardelle, Fontenay, Semesme (Saint-Mesme), la Touche, les Mollières, la Cité.

Malgré les droits anciens de l'Église du Mans, confirmés par les rois, l'église de Saint-Pierre et celle de N.-D., construite postérieurement, étaient au XI^{e} s., depuis un temps qu'on ne peut apprécier, tombées en mains laïques. Vers l'an 1060, Guy de Saulges qui les détenait en fit l'abandon d'abord partiel puis total aux moines de la Couture, à condition qu'ils y missent un prêtre : il leur assigna un terrain au Plessis pour y bâtir leur demeure, leur donna l'usage dans la forêt de Saulgé, et réclama pour lui la faveur d'être enterré à l'abbaye et le droit pour un pauvre d'une ration de pain et de vin. Les chanoines du Mans se souvinrent alors de leurs droits sur le bourg canonial que les seigneurs laïques leur avaient ravis ; ils firent un interminable procès aux Bénédictins ; à la fin l'évêque Hildebert s'interposa et, moyennant une somme de 50 ℔ donnée au chapitre et 10 ℔ pour l'évêque, les moines eurent l'église sans conteste. Après quelques difficultés avec les seigneurs laïques pour des terres à Préau, à Valtrot, dans les défrichements des bois de Souval et des Trées, 1205, ils furent en paix et réglèrent au XIII^{e} s. ce qui serait attribué au prêtre desservant la paroisse.

Le 8 décembre 1433, les paroissiens prennent une sauvegarde et vingt et une bullettes des Anglais. — Le 4 avril

1593, pendant que les Anglais, leurs alliés, arrivaient et s'établissaient à Chemeré, les troupes de Saint-Luc étaient à Saulges où elles séjournèrent pendant trois semaines.

Après la déroute des Vendéens au Mans, une quinzaine de fuyards furent fusillés à Saulges par un détachement de hussards. Le 21 mai 1799, d'après un rapport du général Vimeux, les royalistes enlevèrent plusieurs patriotes de la commune.

Maires

Maires : R. *Le Dru,* 1791. — J. *Loy,* thermidor an II. — Gervais *Gaudin,* 1798. — *Laigneau* fils, 1800, 1808. — René-Julien *Foucault,* 1808, 4 décembre 1813. — René-Pierre *Foucault,* 4 décembre 1813, 1815. — *Roblot,* 1816, 1830. — René *Laigneau,* 1832, 1840. — René *Roblot,* 1840, 1843. — Édouard *Martin,* 1850. — Jean-Baptiste *Cordier,*1852-1853. — Alexandre *Provost,* 1853, † 1858. — Jean-Baptiste *Cordier,* 1858-1875. — Joseph *Branchu,* 1875-1885. — René *Fertray,* 1885-1892. — *Goupil,* 1892-1902. — *Fertray,* 1902.

Sources et Bibliographie

Reg. par. depuis 1525. — *Gesta Aldrici,* p. 52. — *Act. pont. Cenom.,* p. 37, 260, 261, 263, 279. — *Comm. hist. de la M.,* t. I, p. 21 ; t. II, p. 61, 62 ; t. III, p. 151. — *Cart. de la Couture.* — D. Piolin, *Vie de saint Serené ; Ex-voto de Saulges ; La cité des Arviens.* — Verger, *Notice sur Jublains,* p. 141-143. — Hucher, *Bas-relief monumental de Saulges.* — O. de Poli, *Les Courtin.* — Cab. de la Beauluère. — Bibl. du Mans, mss. 241, f. 5, 54. — *Acad. des insc.,* t. XXVII, p. 108. — *Annual Regester,* 1778. — *Mém. des Antiq. de France,* t. IV, p. 290 ; t. VIII. — Caumont, *Antiq. monum.,* t. II, p. 18 ; *Antiq. de Normandie,* t. IX, p. 467. — D. Briand, *Cenomania.* — *Revue du Maine,* t. XLVIII, p. 119. — Y. Marc, *Saulges et ses environs.* — Lib. fund., t. I, p. 26. — Renouard, *Essai sur la cidevant province du Maine,* t. I, p. 71. — *Bull. de l'Indust. de la M.,* t. II, p. 84. — *Ann. de la M.,* 1877. — *Congrès archéol.,* t. LXV, p. 555.

Localités

Pour les localités, V. les art. : *Changion, la Croisnière, la Havardière, Montguyon, Semesme, Soulgé, les Trées, la Vesquerie.*